

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation de projets de voirie, la Communauté urbaine va devoir acquérir deux parcelles de terrain appartenant à la Société générale d'entreprises (SGE) dont le siège social se situe au 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil Malmaison.

Il s'agit des biens désignés ci-après :

- une parcelle triangulaire cadastrée sous le numéro 89 de la section AZ pour une contenance de 165 mètres carrés et située avenue Félix Faure, avenue Lacassagne et rue Professeur Paul Sisley à Lyon 3° ,

- une bande de terrain cadastrée sous le numéro 1187 de la section F d'une superficie de 386 mètres carrés située entre le boulevard Honoré de Balzac et la rue Bouchet à Villeurbanne.

Il convient de préciser que la parcelle située sur le territoire de la ville de Lyon est concernée par la réserve n° 24 au plan d'occupation des sols pour la voirie et les infrastructures de transports alors que celle dépendant de la commune de Villeurbanne est destinée à la création d'une voie nouvelle.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, la SGE ou, éventuellement toute société susceptible de lui être substituée, céderait à la Communauté urbaine les terrains en cause aux conditions indiquées comme suit et admises par le service des domaines :

- moyennant le franc symbolique pour la parcelle située avenue Félix Faure à Lyon 3°, laquelle a été évaluée à 82 500 F par ledit service des domaines,

- moyennant le prix de 38 600 F pour la bande de terrain située rue Honoré de Balzac à Villeurbanne ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais notariés estimés approximativement à 6 900 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,